



CVML



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT

Championnat Ile-de-France Match Race 2013 Sélective Grade 5A

INSTRUCTIONS DE COURSE

23 mars 2013

C.V.M.L.

Abréviations :**CU** – Chef Umpire**AO** – Autorité Organisatrice**RCV** – Règles de Course à la Voile**J** – Jury**CC** – Comité de Course**AN** – Autorité Nationale**IC** – Instructions de Course**AC** – Avis de Course**1 REGLES**

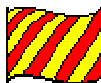
- 1.1 La manifestation sera régie par
- Les '*Règles*' telles que définies dans les RCV, incluant l'Annexe C.
 - Les règles d'utilisation des bateaux (annexe C des IC), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement.
 - Les règles de la classe Open 5.7 ne s'appliqueront pas.
 - Le règlement de l'épreuve.
- 1.2 Remplacer la première phrase de la RCV C11.1 par : Une série de round robin signifie un groupe de concurrents tous prévus pour rencontrer une ou plusieurs fois tous les autres concurrents.

2 INSCRIPTIONS ET ADMISSIBILITE

- 2.1 Les barreurs sont énumérés dans l'annexe A des IC.
- 2.2 **Pour rester admissible, l'équipage complet doit remplir le formulaire d'inscription, régler les droits d'inscription et déposer la caution pour les dommages, présenter les licences FFV valides et les certificats médicaux.**
- 2.3 La caution pour dommage est la limite de responsabilité de chaque barreur pour chaque incident. Si une retenue est faite sur la caution, le barreur sera tenu de reconstituer la caution pour conserver son admissibilité.
- 2.4 Chaque barreur est responsable des dommages ou de la perte de son bateau sauf responsabilité autre déterminée par le Comité de Protestation.
- 2.5 Après le signal d'attention d'un match, le barreur inscrit ne doit pas quitter la barre, sauf en cas d'urgence.
- 2.6 Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir dans l'épreuve, le CU peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer.
- 2.7 Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le CU peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'affichage.
- 3.2 Les signaux effectués à terre seront envoyés d'un mât face au club.
- 3.3 Les barreurs doivent assister à tous les briefings. Il y a un briefing avant chaque séquence..
- 3.4 Le **pavillon "Y"** hissé sur le mât de pavillon à terre ou sur le bateau comité signifie : "Port de la flottabilité personnelle obligatoire de la sortie du port au retour à quai".

**4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 4.1 Les modifications aux IC faites à terre seront affichées au plus tard 10 minutes avant le départ de toute course concernée et seront signées par le président CC et le CU.
- 4.2 Quand une modification aura été affichée, le **pavillon "L"** sera envoyé au mât officiel jusqu'au départ des bateaux pour le parcours de la course.
- 4.3 Les modifications faites sur l'eau seront signalées par l'envoi du **3^e substitut** avec trois signaux sonores. Un umpire pourra les communiquer par oral ou par écrit.

**5 BATEAUX ET VOILES**

- 5.1 L'épreuve se courra sur des Open 5.7



- 5.2 L'ensemble de voiles à utiliser sera signalé sur le bateau du CC avec ou avant le signal d'attention. Les signaux auront les significations suivantes :

PAVILLON COMBINAISON DE VOILES A UTILISER

pas de signal Grand-voile haute + Foc + Spi
Pavillon R Un Ris + Foc
Pavillon B Pas de Spinnaker
Pavillon B+R Un Ris + Foc et pas de Spinnaker

- 5.3 D'autres restrictions ou instructions peuvent être données oralement aux bateaux par un umpire. Le 3^e substitut n'est pas nécessaire.

6 IDENTIFICATION ET ATTRIBUTION DES BATEAUX

- 6.1 Les bateaux seront identifiés par des lettres « **A** » et « **B** » sur les étraves et poupes.
6.3 Les bateaux seront tirés au sort au début de chaque phase.
6.4 Les bateaux seront échangés selon la liste d'appariement et le planning des courses.

7 NOMBRE DES MEMBRES D'EQUIPAGE

- 7.1 Le nombre total d'équipiers (incluant le barreur) doit être de **3**. Tous les équipiers inscrits doivent courir toutes les courses.

8 FORMAT DE L'EPREUVE ET HORAIRES DES DEPARTS

- 8.1 Le format de l'épreuve et les grilles de départ sont précisés dans les annexes A et B des IC. Les matchs à courir en flight seront affichés dans l'ordre de départ sur le bateau CC.

8.2

- (a) Dans une série éliminatoire entre deux barreurs, ceux-ci doivent alterner à chaque match l'extrémité de la ligne qui leur est attribuée. Sauf si mentionnées dans la grille de départ, les extrémités initialement attribuées doivent être déterminées par un tirage au sort. Ceci modifie la RCV C4.1.
(b) Lorsqu'une série éliminatoire entre deux barreurs a été décidée, les matchs ultérieurs entre ces deux barreurs ne doivent pas être courus.

- 8.3 Les jours de course sont programmés **le 23 mars 2013**.

8.5 Le nombre de matchs courus chaque jour sera déterminé par le CC.

8.6 Le CC peut interrompre une phase ou l'épreuve, quand, à son avis, il ne sera pas possible de courir les matchs restants dans les conditions existantes ou dans le temps imparti restant. Les phases précédentes peuvent être interrompues en faveur de phases suivantes.

8.7 L'heure prévue du premier signal d'attention sera annoncée chaque jour durant la réunion matinale des barreurs.

8.8 Le départ de chaque flight ultérieur sera donné aussitôt que possible après le flight précédent.

8.9 Aucun bateau ne devra quitter le port sauf permission donnée par l'AO.

8.10 Quand, lors d'une série éliminatoire, le vainqueur d'une série spécifique est déterminé, les départs suivants seront avancés pour éliminer les départs blancs. Les concurrents en seront informés oralement par un umpire.

9 ZONE DE COURSE

La zone de course sera précisée au briefing.

10 PARCOURS

10.1

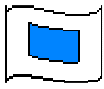
Configuration du parcours (pas à l'échelle)

Marque **W** o

Marque **L** o

Ligne de Départ/Arrivée o-----o

Les marques **W** et **L** doivent être contournées à Tribord.



Signaux Parcours

Pas de signal Départ - **W** - **L** - **W** - Arrivée
Pavillon S Départ - **W** - Arrivée

- (c) Description des marques
Le bateau du CC sera identifié par le pavillon **ORANGE**.
La marque de la ligne de départ/arrivée sera une « **BOUEE LIGUE IDF** » **jaune**.
Les marques **W** et **L** seront des bouées « **BOUYGUES** » **blanches et orange**.
La marque de remplacement sera une bouée « **BOUYGUES + BANDEAU FFV** ».

10.2 Ligne de départ/arrivée

- (a) La ligne de départ et d'arrivée sera une ligne droite entre le côté parcours de la marque de départ/arrivée et un mât sur le bateau du CC portant un **pavillon orange**.
(b) Une bouée peut être amarrée sur la ligne de mouillage du bateau CC, sous la hauteur de quille. Les bateaux ne doivent pas passer entre cette bouée et le bateau du CC, à quelque moment que ce soit. Cette bouée fait partie de la ligne ou chaîne de mouillage du bateau du CC.

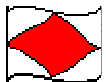
10.3 Annulation et Réduction

La RCV 32 est supprimée et remplacée par : "Après le signal de départ, le comité de course peut annuler ou réduire un match pour n'importe quelle raison, après consultation des umpires du match, lorsque cela est possible.

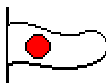
11 AVARIE ET TEMPS POUR REPARER

- 11.1 Avant le signal d'attention d'un flight ou dans les deux minutes suivant l'arrivée ou dans les deux minutes après changement de bateau, selon ce qui est le plus tard, un bateau peut arborer le **pavillon blanc** pour signaler une avarie ou un dommage du bateau, de ses voiles ou une blessure d'un équipier et réclamer un retard pour le prochain départ. Il doit se diriger aussitôt que possible du côté sous le vent du bateau du CC et y rester, sauf indication autre.
11.2 Le temps accordé pour les réparations sera à la discrétion du CC.
11.3 Après le signal d'attention d'un flight, un match ne sera pas retardé ni annulé en raison d'une avarie, sauf si le signal d'avarie a été envoyé comme requis par l'IC 11.1.
11.4 Sauf lorsque la RCV 62.1(b) s'applique, le fait de ne pas effectuer les réparations dans le temps imparti, ou des avaries après le signal d'attention ne sera pas un motif de réparation. Ceci modifie la RCV 62.

PROCEDURE DE DEPART/ ROTATION DES EQUIPAGES



7 minutes : déferlé du **F** + sifflet



6 minutes : affalé du **F** (pas de sifflet)



5 minutes : déferlé de la **flamme numérique** + sifflet

4 minutes : déferlé du **P** + sifflet

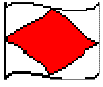
1 minute : affalé du **P** + signal sonore long

0 minute : affalé de la **flamme numérique** + sifflet

A l'arrivée d'un flight, les coureurs en stand by doivent se rendre, avec le bateau à moteur fourni, sur le voilier de leur prochain flight et laisser le bateau à moteur au sortant.

Il y a un bateau à moteur disponible par équipage en stand by.

Un équipage qui précédemment en stand by qui n'est pas sur la zone d'arrivée du match qui précède le sien est classé DNC pour son match (modif. RCV).



Le signal F du prochain flight est envoyé au moins une minute après la dernière rotation.

13 CHANGEMENT DE POSITION DE LA MARQUE AU VENT

13.1 Les changements de parcours seront faits en mouillant une marque W de remplacement (bouée **BOUYGUES + BANDEAU FFV**)

13.2 Les changements ultérieurs seront faits avec la marque d'origine.

13.3 Signaux de changement de parcours (Modifie la RCV 33 et Signaux de course)

- (a) Le **pavillon 'C'** signifie : La marque au vent a été remplacée par une marque de remplacement.
- (b) Lorsqu'un changement de parcours après le départ ne concerne que certains matches, ce changement sera indiqué par la flamme numérique correspondante.

13.4 Origine des Signaux

- (a) Lorsqu'un changement de parcours est fait pour la première section de parcours, le signal doit être envoyé sur le bateau du CC avec le signal préparatoire pour chaque match concerné. Le signal préparatoire doit être suivi par une série de signaux sonores répétitifs.
- (b) Lorsqu'un changement de parcours est signalé après la première section du parcours, il doit être signalé depuis le bateau du CC.

14 TEMPS LIMITE

Un bateau qui ne finit pas dans les 2 minutes après que son adversaire a effectué le parcours et fini sera classé DNF. Ceci modifie la RCV 35 et A5.

15 BATEAUX ENTRAINEURS

- (a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent.
- (b) L'AO ne fournira pas de mouillages pour les bateaux entraîneurs.
- (c) Si un bateau entraîneur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité, à la discrétion du CP pour le barreur ou l'équipe concernée.

16 MEDIA, IMAGES ET SON

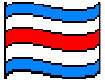
- (a) L'AO peut exiger la présence de personnel et d'équipement de médias (même factices) à bord à tout moment et peut exiger que les coureurs soient disponibles pour des interviews.
- (b) La position du personnel et de l'équipement sera déterminée par le CC et pourra être communiquée par oral.
- (c) L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et bandes sonores enregistrées pendant l'épreuve, sans contrepartie.
- (d) Il pourra être demandé aux membres de l'équipage (barreur y compris) de porter des microphones.

17 PRIX

Sans objet.

18 CODE DE CONDUITE

- (a) Les concurrents doivent répondre à toute requête raisonnable d'un officiel, y compris la participation aux cérémonies officielles, la collaboration avec les partenaires de l'épreuve et ne doivent pas agir de façon à ternir l'image de l'épreuve.
- (b) Les concurrents doivent manier les bateaux et le matériel avec le soin nécessaire, en bon marin, et en conformité avec les annexes C et D des IC.



- (c) La pénalité pour une infraction à cette IC est à la discrétion du CP et peut comprendre l'exclusion de toute participation ultérieure à l'épreuve, le retrait du prix en espèces ou l'encaissement des cautions.

19 RESPONSABILITE

Tous les participants à l'épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et les personnes désignées n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient survenu quelle qu'en soit la cause, que ce soit à terre ou sur l'eau.

Président du Comité de Course : Hervé Chastel

Ajoint au Comité de Course : Max Legrand

Chef Umpire : Bernard Jubert

Umpire : Patrick Gondouin

ANNEXE A des IC

LISTE DES BARREURS INSCRITS

- **Jonathan Roinard (SN La Frette)**
- **Loïc Bonnin (La Sportive de Vigneux)**
- **Samy Younsi Ferhat (CN Ablon)**

ANNEXE B DES IC
FORMAT DE L'EPREUVE ET
PROGRAMME DES COURSES

MATCH-RACE CVML

FORMAT DE L'EPREUVE AVEC TROIS EQUIPES ET DEUX BATEAUX

1. ROUND ROBIN (3 équipes)

Par tirage au sort, à défaut de ranking list, les équipes sont numérotées de 1 à 3.

Chaque équipe rencontre une fois toutes les équipes adverses soit 6 match..

La pairing list alterne les entrées (jaune/bleu) et les bateaux (A et B).

En cas d'égalité entre deux équipes départage en un match gagnant. Tirage au sort de la couleur et du bateau.

A l'issue, les équipes sont classées de 1 à 3.

ANNEXE C DES IC

UTILISATION DES BATEAUX

1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, des variations ne pourront faire l'objet d'une demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62).

Une infraction à tout article de cette annexe peut faire l'objet d'une protestation par les bateaux selon la RCV C6.1(b) sauf les IC C 2.21 et C 2.22 qui ne sont soumises qu'à une action par les Umpires conformément à RCV C8.2. Ceci modifie RCV C6.2 et C8.2.

2. ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente d'un umpire, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1 Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2 L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3 Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- 2.4 Conduire le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5 Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6 Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.7 Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, ou, pendant les jours de courses, alors que la flamme "**Aperçu**" est envoyée à terre.
- 2.8 Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.9 Utiliser un ris de fond en tant que ris.
- 2.11 Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.12 Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.13 Régler ou modifier la tension du gréement dormant, sauf le pataras.
- 2.14 Utiliser un winch pour régler la grande écoute, le pataras ou le halebas.
- 2.16 Croiser les écoutes de voile d'avant sur les winchs.
- 2.17 Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
- 2.18 L'utilisation d'instruments électroniques autres que compas et montres.
- 2.19 Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.

3. ARTICLES ET ACTIONS AUTORISES

Ce qui suit est autorisé :

- 3.1 Embarquer les équipements suivants :
 - (a) pavillons supplémentaires
- 3.2 Utiliser les objets listés en 3.1 pour :
 - (a) faire des signaux comme prévu dans l'Annexe C6

4. ELEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire

- 4.1 Compléter un rapport écrit de dommage avant de quitter le bateau et le soumettre au CC, même si le dommage ou la perte n'est pas enregistré. Les rapports doivent inclure les preuves que les éléments peuvent endommager ou désavantager le bateau lors des matchs ultérieurs.
- 4.2 A la fin de la journée de navigation :
 - (a) plier et ranger dans les sacs et à leur place les voiles, comme demandé
 - (b) laisser le bateau dans le même état que lors du premier embarquement ce même jour.
- 4.3 A la fin du dernier jour de navigation du bateau, nettoyer le bateau (cabine et pont), enlever tous les déchets, rubans adhésifs et marques.
- 4.4 Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.
- 4.5 Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.
- 4.6 Une infraction aux points 4.2 et 4.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

ANNEXE D DES IC

LISTE D'EQUIPEMENT

Les éléments suivants, non fixés, fournis par l'AO, doivent être embarqués à tout moment à leur place quand en course. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier.

VOILES ET EQUIPEMENT DES VOILIERS

Grand voile et jeu de lattes

Foc

Spi et bras de spi

Deux écoutes de foc

Un stick

Deux barber haulers

EQUIPEMENT DE SECURITE

Emport par les participants de la flottabilité personnelle.